



Collectif réalisé par Claudette Poirier

MÉMOIRE

(Bilingual)

déposé au

**Comité des Affaires juridique et constitutionnelles
Sénat du Canada**

par le

**Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le
contrôle des armes (Polysesouvient.ca)**

Le jeudi 29 mars 2012

Contact: Heidi Rathjen, Montréal (Québec) H2W 2M5; 514-816-7818; polysesouvient@gmail.com ;
www.polysesouvient.ca

Introduction

Le projet de loi C-19 émanant du gouvernement propose de modifier le Code criminel (articles 91(1), 91(4)(b)(ii), 91(5), 92(1), 92(4)(b) (dans la version française du projet de loi; 92(4)(b)(ii) dans sa version anglaise)), la Loi sur les armes à feu (articles 4(a)(i), 12.1, 23, 26(1), 27, 33(a)(ii), 34(a), 36(1), 44(a), 60, 66, 71(1)(a), 72(5), 83(1)(a) et (b), 88, 105, 112, 114 et 115) et le chapitre 8 des Lois du Canada, 2003 (articles 30 et 31). Le projet de loi vise, entre autres, à abroger le registre des armes d'épaule (à autorisation non-restreinte), à détruire les données sur les armes d'épaule qu'il contient et à éliminer l'obligation de vérifier la validité d'un permis de possession lors de la vente ou du transfert d'une arme à autorisation non-restreinte. Les modifications proposées affectent l'objet même de la Loi sur les armes à feu (sous-alinéa 4(a)(i)).

Historique

Quelques mois tard après le massacre à l'École Polytechnique le 6 décembre 1989, les étudiants ont présenté une pétition de 560 000 signatures réclamant l'interdiction des armes d'assaut à la ministre de la Justice Kim Campbell dans le hall d'entrée principal de l'École. Les étudiants ont également déposé un mémoire réclamant une série de mesures de contrôle des armes incluant l'enregistrement de toutes les armes à feu. C'était le début d'une vaste campagne sociale qui a mené à l'adoption de deux projets de loi: C-17 en décembre 1991 et C-68 en décembre 1995. Les étudiants et les familles des victimes ont participé aux consultations entourant ces deux législations.

Polysesouvient a été constitué à l'automne 2009 à la suite de l'adoption en deuxième lecture du projet de loi d'initiative privée C-391, afin de rassembler de nouveau la communauté polytechnicienne qui s'était battue pour l'adoption et le renforcement de la Loi. Aujourd'hui, le groupe continue de lutter contre le projet de loi C-19.

Il est incompréhensible que notre groupe de témoins et de victimes d'un massacre commis par arme à feu doive se retrouver ici, devant vous, pour rappeler aux législateurs le chemin parcouru depuis 1989 afin de limiter les risques que des individus déséquilibrés aient facilement accès à un outil permettant de traumatiser, de blesser et de tuer un grand nombre de victimes rapidement et efficacement.

Progrès

Les victimes, témoins et familles des victimes de la tuerie

Introduction

The government's Bill C-19 proposes to amend the Criminal Code (sections 91 (1), 91 (4) (b) (ii), 91 (5), 92 (1), 92 (4) b) (in French version; 92 (4) (b) (ii) in English version), the *Firearms Act* (Articles 4 (a) (i), 12.1, 23 , 26 (1), 27, 33 (a) (ii), 34 (a), 36 (1), 44 (a), 60, 66, 71 (1) (a), 72 (5), 83 (1) (a) and (b), 88, 105, 112, 114 and 115) and Chapter 8 of the Statutes of Canada, 2003 (articles 30 and 31). These are just some of the things this Bill will do:; abolish the gun registry for non-restricted weapons, destroy the data on long guns, and eliminate the obligation to verify the validity of a firearms license when a long gun is sold or otherwise transferred. The proposed amendments undermine the stated objectives of the Firearms Act (subparagraph 4) (i)).

History

A few months after the massacre at l'École Polytechnique on December 6th 1989, the students of Polytechnique presented a 560 000-name petition calling on a ban on military assault weapons to Justice Minister Kim Campbell at the main entrance of the school. The students also pabled a brief calling for a list of gun control measures, including the registration of all firearms. It was the beginning of a massive social movement that led to the adoption of two bills: Bill C-17 in December 1991 and C-68 in December 1995. Students and families of the victims have participated in the consultations for both Bills.

Polysesouvient was formed in the Fall of 2009 after the private member's Bill C-391 passed second reading, in order to represent the Polytechnique community who had fought for the adoption and strengthening of the law. Today, the group continues to fight against Bill C-19.

It is incomprehensible that our group's witnesses and victims of a massacre committed with a long gun should be here today, once again, to remind legislators of how far we have come since 1989 to reduce the risks of unstable individuals having easy access to weapons that can traumatize, injure and kill many victims quickly and efficiently.

Progress

Victims, witnesses and families of victims of the

de l'École Polytechnique ainsi que de nombreuses autres victimes et associations de victimes du Canada entier sont intervenues à maintes reprises pour appuyer un contrôle plus serré des armes, incluant l'enregistrement de toutes les armes.

Nous rejoignons l'avis des experts en santé publique et en prévention du crime et de la violence qui continuent d'appuyer avec fermeté et conviction la loi sur le contrôle des armes à feu.

En vingt-deux ans, nous avons pu contribuer à des progrès législatifs et de sécurité publique très impressionnants, notamment la baisse substantielle des taux de décès et de suicides par arme à feu.

1. **Le nombre de décès par armes à feu** a diminué de 34 % entre 1995 et 2008 (1995: 1 125 ; 2008: 743)ⁱ.
2. **Le nombre d'homicides par armes d'épaule (carabines et fusils de chasse)** a diminué de 41 % entre 1995 et 2010 (61 versus 36)ⁱⁱ. En 2009, le **nombre d'homicide par armes d'épaule** a atteint en 2009 son plus bas niveau depuis que ces données ont commencé à être comptabilisées en 1961 (29 meurtres).ⁱⁱⁱ
3. Selon Statistique Canada, « *La diminution des homicides commis à l'aide d'une arme à feu constatée depuis le début des années 1980 peut être attribuée en grande partie à la baisse des homicides commis à l'aide d'une carabine ou d'un fusil de chasse.* ».^{iv}
4. Avant l'adoption de la Loi sur les armes (1991), les **armes d'épaule représentaient environ 60 % des armes à feu utilisées pour commettre un meurtre** (versus 30% avec des armes de poing)^v. En 2010, c'était 23 %.^{vi} Si la majorité des meurtres par balles sont commis aujourd'hui à l'aide d'une arme de poing (soit 64 % en 2010), ce n'est pas parce que les armes d'épaule sont moins dangereuses. C'est parce que la Loi a eu l'effet souhaitée auprès des armes qu'elle encadrait pour la première fois et qui étaient jusque là la plus souvent utilisées pour tuer : les armes d'épaule.
5. **Le nombre d'homicides conjugaux de femmes par arme à feu** a diminué de 64% entre 1995 et 2007^{vii, viii}, (De 2000 à 2009, près du quart (23 %) des homicides entre conjoints étaient commis avec une arme à feu, au 2^{ème} rang derrière les couteaux (41 %).)^{ix}
6. **Le nombre de vols avec armes à feu** a diminué de 56 % entre 1995 et 2010^x.
7. **Le taux de suicides par armes à feu** a diminué de 48 % entre 1995 et 2008 (1995 : 911 ; 2008 : 518)^{xi}.
8. **Le maintien du registre est extrêmement efficient, coûtant à peine 4 millions de dollars par année.** L'argent dépensé jusqu'à maintenant pour le mettre en place n'est pas récupérable et représente un

massacre at the École Polytechnique as well as many other victims and victims' associations across Canada have repeatedly intervened to support stricter gun control, including the registration of all firearms.

We agree with the experts in public health and crime and violence prevention who continue to convincingly and firmly support the *Firearms Act*.

In twenty-two years, we have been able to contribute to impressive legislative and public progress, particularly with respect to the substantial decline in gun-related death and suicide rates.

1. **The number of deaths by firearms** fell by 34 % between 1995 and 2008 (1995: 1,125 ; 2008: 743);
2. **Murders with long guns (rifles and shotguns)** fell by 41 % between 1995 and 2010. In 2009, **the number of murders with long guns** reached its lowest level since this type of data started being collected in 1961 (29 murders).
3. According to Statistics Canada, "*Much of the decline in firearm-related homicide since the early 1980's can be attributed to a decrease in homicides involving a rifle or shotgun.*"^{xvii}
4. Before the adoption of the *Firearms Act* (1995), **long guns accounted for about 60% of firearms used to commit murder**; in 2010 it was 23%. If the majority of gun murders are committed with handguns today (64% in 2010, versus 30% in 1991), it is not because long guns are less dangerous, but because the law had the intended effect on the weapons newly covered under it – the very type of firearms that were previously most often used to kill: long guns.
5. **The number of women murdered with guns** dropped by 64% between 1995 and 2007. (From 2000 to 2009, almost a quarter (23%) of intimate partner homicides were committed with guns, second only to knives (41%).)
6. **The number of armed robberies using firearms** declined by 56% between 1995 and 2010.
7. **Suicides by firearms** fell by 48% between 1995 and 2008.
8. **The long gun registry is cost effective.** Dismantling it would save less than 4 million a year. The money already spent to implement the registry is a 'sunk cost' which cannot be recovered.

investissement dans la santé et la sécurité publiques^{xii}.

Ces progrès concordent avec l'avis des experts en matière de prévention de la criminalité, des suicides et des accidents liés aux armes à feu:

1. **Au moins six enquêtes de coroner** ont recommandé l'enregistrement des armes^{xiii}.
2. Les **principales organisations policières** du pays conviennent de l'efficacité du registre^{xiv}.
3. Les **principales organisations de santé publique et de prévention du suicide** du pays appuient le registre^{xv}.
4. La **Cour suprême du Canada** a statué que l'enregistrement est une « *partie intégrante et nécessaire du régime* » qui vise « *la promotion de la sécurité par la réduction de l'usage abusif de toutes les armes à feu* »^{xvi}.

Armes non restreintes (armes d'épaule)

Lorsque les adversaires du registre prétendent que les armes d'épaule ne constituent pas un problème parce qu'elles « *ne sont pas l'arme de choix des criminels* »,^{xvii} ils ignorent les faits et le gros bon sens.

Une arme non restreinte est tout aussi dangereuse qu'une arme de poing quand elle se retrouve entre les mains d'individus dangereux. La Cour suprême a souligné cette évidence : « *On ne peut pas diviser clairement les armes à feu en deux catégories — celles qui sont dangereuses et celles qui ne le sont pas. Toutes les armes à feu sont susceptibles d'utilisation criminelle. Elles sont toutes susceptibles de tuer et de mutiler. Toutes les armes à feu sont donc une menace pour la sécurité publique.* »^{xviii}

Armes non restreintes à caractère militaire (Voir annexe 2)

Malgré cela, le projet de loi C-19 résultera en une aberration supplémentaire. On trouve à l'annexe 2 quelques photos d'armes qui sont actuellement classifiées et vendues comme armes non restreintes au Canada. Celles-ci seront donc dé-enregistrées et invisibles aux yeux de la police. Par exemple :

* **L'IWI Tavor Tar 21**^{xix}, catégorisé comme arme d'assaut par son manufacturier israélien et « développé en collaboration avec les Forces de défense d'Israël ».

* **Le Steyr-Mannlicher HS5 .50 M1**^{xx}, un fusil de tireur d'élite de calibre .50 qui peut transpercer une armure légère à 1,5 km.

* Et le **Ruger Mini-14**^{xxi}, qui ressemble peut-être à une carabine ordinaire mais qui a eu la capacité de tuer 14 personnes et d'en blesser 13 autres en une vingtaine de

These developments are consistent with the opinions of experts in gun-related crime, suicide and accident prevention:

1. **At least six coroner's inquests** have recommended the registration of all guns.
2. The **main police organizations** in Canada have attested to the registry's effectiveness.
3. The **main public health and suicide prevention organizations** in Canada support the registry.
4. The **Supreme Court of Canada** has ruled that registration is "*integral and necessary to the operation of the scheme,*" the purpose of which is "*the promotion of public safety through the reduction of the misuse of firearms.*"^{xxxviii}

Non-restricted weapons (long guns)

When opponents of the long-gun registry argue that guns are not a problem "*because they are not the weapon of choice for criminals*", they are ignoring the evidence and basic common sense.

A non-restricted weapon is just as dangerous as a handgun when in the hands of dangerous individuals. The Supreme Court emphasized that obvious fact: "*Guns cannot be divided neatly into two categories — those that are dangerous and those that are not dangerous. All guns are capable of being used in crime. All guns are capable of killing and maiming. It follows that all guns pose a threat to public safety*"

Non-restricted assault weapons (See appendix 2)

Despite this, Bill C-19 will result in an additional aberration. Appendix 2 presents a few pictures of weapons that are currently classified and sold as non-restricted weapons in Canada. These weapons will therefore no longer be registered and known to police. For example:

* The **IWI Tavor Tar 21** categorized by its Israeli manufacturer as an assault weapon, and "developed in collaboration with the Defence Forces of Israel."

* The **Steyr-Mannlicher .50 M1 HS5**, a .50 caliber sniper rifle that can pierce light armor at 1.5 km.

* And the **Ruger Mini-14** which may seem like an ordinary rifle but had the ability to kill 14 people, and wound 13 others, in about twenty minutes ...

minutes... affectant ainsi la vie de milliers de personnes. Cette arme a été surnommée « le fusil d'assaut des pauvres » par un expert en armes à feu et a la capacité d'être modifiée pour être encore plus efficace — ce qui a permis à un individu de tuer 69 personnes, majoritairement des jeunes, en Norvège l'été dernier.

L'enregistrement des armes d'épaule

De nombreux experts ont déjà expliqué la pertinence de détenir un registre central pour toutes les armes à feu, y compris celles d'épaule. Les armes d'épaule sont les armes qui tuent le plus de policiers^{xxii}, sont les plus utilisées dans les drames familiaux^{xxiii} et lors de suicides par balles^{xxiv}.

Contrairement à ce que laissent entendre les adversaires du registre, les armes d'épaule peuvent tout aussi bien être utilisées pour commettre des crimes que les armes de poing ou d'autres armes à autorisation restreinte, et la police utilise fréquemment le registre pour les saisir de propriétaires légaux pour lesquels des risques de sécurité ont été signalés et confirmés.

En effet, chaque année, la police révoque les permis de possession de plus de 2000 individus potentiellement dangereux et confisque les armes en leur possession. Le ministre de la Sécurité publique, l'honorable Vic Toews, a dû admettre à la Chambre des communes qu'en un peu plus de deux ans, 4 612 armes d'épaule ont été saisies en lien avec la révocation de permis de possession pour des raisons de sécurité publique.^{xxv} En tout, 111 000 armes à feu sont présentement sous la garde des forces policières, dont 87 000 (environ 80%) sont des armes d'épaule.^{xxvi}

Ces actions, aidées par le registre, empêchent des tragédies et sauvent des vies. Lesquelles exactement ? On ne le sait pas, justement, parce qu'elles n'ont pas eu lieu : pas de massacres, pas de manchettes, pas de noms de personnes sauvées. Quand les mesures de prévention fonctionnent, il n'y a pas d'incidents à documenter. Mais n'osez pas nous dire que le registre n'est pas efficace.

Le projet de loi C-19 vise non seulement l'abolition du registre, mais également la destruction des données qu'il contient. Les conséquences sur la sécurité et la santé publiques ne peuvent être minimisées. Sans un registre de toutes les armes à feu :

1. **La police ne pourra plus lier une arme d'épaule à son propriétaire légal.**
2. **La police ne pourra plus distinguer les armes d'épaule légales et illégales.**
3. **La police ne connaîtra plus le nombre ni la nature**

affecting the lives of thousands more. This weapon has been dubbed "the poor man's assault rifle" by a firearms expert and has the ability to be modified to be even more effective, which is what allowed an individual to kill 69 people, most of them young people, in Norway last summer.

Registration of long guns

Many experts have already laid out the relevance of having a central registry for all guns, including long guns. Long guns are the type of guns that kill the most police officers, are most often used in family incidents, and are most often used in suicides by guns.

Contrary what opponents of the registry claim, long guns can just as easily be used to commit crimes as handguns and other restricted weapons and the police frequently use the registry to remove them from legal owners when safety concerns are raised and verified.

In fact, every year, police revoked the licenses of over 2000 potentially dangerous individuals, and confiscate the weapons in their possession. Public Safety Minister Vic Toews recently admitted to the House of Commons that in a little over two years, 4,612 long guns have been seized in relation to licences that have been revoked for public safety reasons. In all, 111,000 firearms are currently in police custody, of which 87,000 (about 80%) are long guns.

These actions, supported by the registry, save lives. Which ones exactly? We do not know. But that is because they have not taken place. No massacres, no headlines, no list of names of people saved. When prevention works, there are no incidents to document. Just don't try and tell us that the registry is not effective.

Bill C-19 not only eliminates the long gun registry, but also aims to destroy all the data it contains on these guns. The impact on safety and public health cannot be understated. Without a record of all firearms:

1. **Police will no longer be able to link a long gun to its legal owner.**
2. **Police will not be able to distinguish a legal gun from an illegal one.**
3. **Police will not know how many or what model**

des armes détenues par un propriétaire d'armes, c'est-à-dire les armes qu'ils auront à confisquer advenant que les tribunaux émettent une ordonnance de prohibition de possession pour cette personne pour des motifs de sécurité publique.

4. **Les propriétaires d'armes pourront vendre leurs armes d'épaule illégalement** à des individus qui ne sont pas autorisés à posséder des armes, **sans crainte que les armes soient retracées.**
5. **Les policiers n'auront donc plus d'outils pour lier les armes à feu à leur dernier propriétaire légal** afin de les aider dans le cadre d'enquêtes criminelles ou autres.
6. **La police n'aura plus de préavis sur le nombre et le type d'armes d'épaule présentes dans un foyer** lorsqu'ils doivent intervenir dans le cas d'une dispute conjugale.
7. **La police ne sera plus informée de l'existence d'arsenaux massifs** d'armes d'épaule.

Mentionnons un seul exemple de l'utilité du registre, soit: Prenez l'exemple de la fusillade de Dawson à Montréal. À partir de la plaque d'immatriculation du véhicule suspect, qui avait été identifié par des témoins, le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) a été en mesure d'obtenir l'adresse à laquelle le véhicule était enregistré. À l'aide du registre, les policiers ont enquêté à partir de cette adresse et en quelques minutes, il leur a été possible de savoir qu'à cette adresse demeurait un individu qui possédait trois armes à feu ainsi que leur modèle, marque et mécanisme. À cela s'ajoutait sa photo de permis de possession d'arme, qui a été acheminée aussitôt au poste de commandement et qui a permis aux policiers de savoir qui était le suspect et de combien d'armes devaient-ils le désarmer.

De toute évidence, toute information supplémentaire au sujet d'un tireur anonyme dans un lieu bondé est nécessairement précieuse et utile pour aider les policiers dans leurs interventions. Demandez à n'importe quel parent canadien: s'il s'agissait de vos enfants, ne voudriez-vous pas que la police ait accès à la plus grande quantité possible de renseignements, y compris le nombre et le type d'armes auxquelles les policiers font face? Or, avec C-19, les policiers seront privés de toute information liée aux armes d'épaule.

En somme, la perte du registre des armes — qui contient des données sur toutes les armes à feu — représente un recul colossal au niveau de la capacité des policiers à protéger le public du mauvais usage des armes à feu, affectant de façon irréversible et négative la sécurité publique.

of long guns are in a gun owner's possession — meaning, the weapons they would have to confiscate in the event the Courts issue a prohibition order for public safety reasons.

4. **Gun owners will be able to sell their guns illegally** to unauthorized individuals with impunity **without fear that the weapons could be traced back to them.**
5. **Police will no longer have the tools to track firearms back to their last legal owner**, to assist them in their criminal investigations.
6. **The police will not have prior notice of the number and type of guns that are owned by an individual in a home** while they intervene in cases of a domestic violence.
7. **Police will not be notified of the existence of someone amassing arsenals** of long guns.

Take the shootings at Dawson College in Montreal, for example. Starting with the suspect's car licence plate that witnesses spotted, the Montreal Police Department (SPVM) was able to obtain the address the vehicle was registered to. By running that address through the gun registry, the police were able to know within minutes that an individual at this address owned three guns, and which model, brand and firing mechanism. They also obtained the photo on the gun owners' licence, which was sent directly to the command post, and that allowed the police to know what the suspect looked like, in addition to the number and types of weapons that they had to remove from him.

It goes without saying that any and all additional information linked to an anonymous gunman carrying out a mass shooting in a crowded place can be very valuable and useful in helping police with their intervention. Ask any parent: If it were your children, wouldn't you want the police to have access to as much information as possible, INCLUDING the number and type of guns that the police are up against? Yet, with C-19, the police will now be deprived of a great deal of information related to long guns in crisis situations.

In short, the loss of the firearms registry — containing data on all firearms — represents a colossal deterioration of the police's ability to protect the public against the misuse of firearms, one that will irreversibly and negatively affect public safety.

Nous appuyons la demande de l'Association canadienne des chefs de police et du gouvernement du Québec qui réclament — au minimum — la sauvegarde des données, afin qu'elles puissent être utilisées pour les enquêtes criminelles ou pour l'instauration de registres provinciaux pour les provinces qui le désirent.

Sans l'enregistrement de toutes les armes, un individu pourra accumuler une grande quantité d'armes d'épaule sans déclencher d'alarmes auprès de la police. Ceci facilitera la création d'arsenaux d'armes à feu pour gens mal intentionnés.

Les permis de possession versus l'enregistrement

Le ministre de la Sécurité publique Vic Toews a accusé les défenseurs du contrôle des armes de confondre délibérément les questions distinctes de l'enregistrement et des permis de possession, alléguant que le système de permis pour les propriétaires d'armes consiste en un contrôle des armes alors que l'enregistrement des armes n'en serait pas un. Or, les neuf juges de la Cour suprême sont parvenus à une toute autre conclusion:

« Les dispositions relatives à l'enregistrement ne peuvent être retranchées de la Loi. Les dispositions relatives aux permis obligent quiconque possède une arme à feu à obtenir un permis; les dispositions relatives à l'enregistrement exigent l'enregistrement de toutes les armes à feu. Ces catégories de dispositions de la Loi sur les armes à feu sont étroitement liées au but visé par le Parlement, la promotion de la sécurité par la réduction de l'usage abusif de toutes les armes à feu. Ces deux catégories sont partie intégrante et nécessaire du régime. »^{xxvii}

Registre des ventes

En 2006, le gouvernement conservateur a introduit le projet de loi C-21^{xxviii}, une autre tentative pour abolir le registre qui n'a cependant pas été adoptée. Dans la fiche d'information accompagnant la législation, le gouvernement souligne qu'il a « rétabli l'obligation pour les commerçants de tenir un registre de toutes les transactions portant sur la vente, l'achat ou la disposition d'armes à feu sans restriction. Il s'agit là d'une autre mesure d'aide aux enquêteurs pour retracer les propriétaires d'armes à feu volées ou des armes ayant servi à commettre un crime »^{xxix}.

L'obligation pour les commerçants d'armes de tenir un registre des ventes avait été introduite en 1977. En l'absence d'un registre centralisé (plus efficace), ces

We support the request of the Canadian Association of Chiefs of Police and the Government of Quebec that are asking – at the very least – that the current data be saved in order for it be used for criminal investigations or for the establishment of provincial registries for those wish to implement one.

Without the registration of all firearms, an individual could accumulate a large quantity of non-restricted guns without setting off any red flags to the police. This will make it easier for individuals with dangerous intentions to stockpile firearms.

Licensing vs Registration

Public Safety Minister Vic Toews has accused gun control advocates of deliberately confusing the separate issues of registry and licensing, arguing that licensing gun owners is gun control but registering guns is not. The nine judges of the Supreme Court, however, unanimously ruled otherwise:

“The registration provisions cannot be severed from the rest of the Act. The licensing provisions require everyone who possesses a gun to be licenced; the registration provisions require all guns to be registered. These portions of the Firearms Act are both tightly linked to Parliament’s goal of promoting safety by reducing the misuse of any and all firearms. Both portions are integral and necessary to the operation of the scheme.”^{xxxix}

Record of sales

In 2006, the Conservative government introduced Bill C-21 (another attempt to abolish the registry that was not passed). In the fact sheet accompanying the legislation, the Government notes that it “reintroduced the requirement for businesses to maintain records of all transactions involving the sale, purchase or disposal of non-restricted firearms. This is another measure that will assist police investigators in locating owners of stolen firearms or those used in the commission of a crime.”

The requirement for gun dealers to keep sales records was introduced in 1977. In the absence of a more effective centralized registry, these sales

registres des ventes étaient néanmoins utiles pour la police dans le cadre de leurs enquêtes criminelles, permettant par exemple à la police de Montréal d'identifier l'auteur de la fusillade à l'École Polytechnique, qui était impossible à reconnaître autrement compte tenu qu'il s'était tiré en plein visage.

Or, le paragraphe 11 du projet de loi C-19 résultera en l'absence de registre obligatoire des transactions de vente d'armes d'épaule. Cela signifie qu'il n'y aura même plus quelque trace que ce soit qu'une vente a eu lieu.

Ainsi, à moins qu'un magasin ou un vendeur ait volontairement décidé de conserver un registre de ses ventes, il n'y aura plus aucune trace électronique ou papier liant un acheteur à une arme d'épaule achetée, ni quoi que ce soit indiquant qu'une vente ait même eu lieu. Avec cette clause, nous retournons 35 ans en arrière.

Des registres de ventes qui incluent le numéro de série de l'arme et les nom et adresse de l'acheteur représentent un précieux outil pour les forces policières dans le cadre de leurs enquêtes. C'est le moindre que l'on puisse offrir aux policiers, surtout compte tenu du fait que C-19 les priveront du registre central de toutes les armes d'épaule qui circulent au pays. Ces registres sont également essentiels pour se conformer à nos obligations internationales.

Validité du permis de possession

Jusqu'à maintenant, le débat entourant le projet de loi C-19 s'est surtout concentré sur l'enregistrement des armes d'épaule. Or, les impacts de cette législation vont bien au-delà de la question de l'enregistrement.

Ce projet de loi va également affaiblir de façon déterminante le système de permis de possession d'armes.

Lorsque le gouvernement conservateur a introduit en 2006 le projet de loi C-21, une autre tentative pour abolir le registre, il a reconnu l'important de vérifier la validité du permis de possession au moment d'une vente. Dans la fiche d'information accompagnant la législation, les conservateurs ont rassuré le public, à savoir que les modifications « *obligeront les propriétaires actuels à vérifier, en communiquant avec le contrôleur des armes à feu, que les acheteurs potentiels d'armes à feu ou tout autre futur propriétaire d'une arme à feu sans restriction ont un permis d'armes à feu valide. Cette mesure aidera à s'assurer que les armes n'aboutissent pas dans les mains d'individus qui ne devraient pas y avoir accès, comme des criminels reconnus, et aidera également les enquêteurs à*

records were useful to police in their crime investigations. For example, sales records helped the Montréal police identify the perpetrator of the Polytechnique shooting (who was unrecognizable, as he had shot himself in the face.)

Section 11 of Bill C-19 will result in the elimination of government imposed sales records involving long guns. This means that there won't even need to be any traces indicating that a sale took place.

So unless the store or the individual seller has decided to voluntarily keep detailed sales records, there will be no paper trail linking a buyer to any long gun he or she may have purchased; nor would there be anything indicating that a sale had even taken place. With this clause, we are turning back the clock by 35 years.

Sales records that include the purchaser's name and address and the serial number of the gun sold are a valuable tool for police for their criminal investigations. At the very least, sales records should be kept and made available to police officers after a crime, especially since C-19 would deprive them of the central registry of all long guns currently circulating in Canada. It is also essential for us to be able to comply with our international obligations.

Validity of the licence to own

Up until now, the debate surrounding Bill C-19 has mainly focused on the registration of guns. However, the impacts of this legislation reach well beyond the issue of registration.

C-19 will also critically weaken another crucial component of gun control: controls on ownership or licensing.

When in 2006 the conservative government tabled Bill C-21 — an earlier attempt to abolish the registry — it nevertheless recognized the importance of verifying the validity of a licence to own when selling or transferring a gun. In the accompanying fact sheet, the conservatives reassured the public that the proposed amendments would still “*require current owners to verify that a potential purchaser or another new owner of their non-restricted firearm has a valid firearms license by contacting the Chief Firearms Officer. This measure will help ensure that guns do not get into the hands of individuals who should not have them, such as convicted criminals, and to help investigators identify the owners of*

identifier les propriétaires d'armes volées ou à mener des enquêtes criminelles. »^{xxx}

Le gouvernement affirme que le projet de loi C-19 « n'est pas un projet de loi complexe »^{xxxii} et que, dans les mots du ministre de la Sécurité publique, l'honorable Vic Toews, le gouvernement « continuera à respecter [son] engagement envers des mesures efficaces de contrôle des armes qui aident à garder les armes à feu hors des mains des criminels et loin de nos rues. En vertu des réformes proposées, les propriétaires d'armes à feu devront encore détenir un permis de possession valide pour acheter ou posséder des armes à feu... »^{xxxiii}.

Selon l'Article 11 du projet de loi, « 23. La cession [d'une arme non restreinte] est permise si, au moment où elle s'opère : ... (b) le cédant n'ait aucun motif de croire que le cessionnaire n'est pas autorisé à acquérir et à posséder une telle arme à feu. »

En d'autres mots, le C-19 élimine l'obligation pour toute personne qui vend ou transfère une arme d'épaule, qu'il s'agisse d'un commerce ou d'une simple personne, de vérifier la validité du permis de possession de l'acheteur.

En réponse aux questions de sénateurs touchant cette disposition, le ministre a témoigné que : « Il ya encore un fardeau sur quelqu'un qui va vendre une arme à feu de se satisfaire lui-même que l'individu désireux d'acheter l'arme à feu possède bel et bien un permis. Si le propriétaire ne se satisfait pas de ça, il pourrait être passibles d'une poursuite avec peine possible d'au plus de cinq ans." [traduction libre]

Nous ne partageons pas cette interprétation. Puisque nous ne sommes pas des avocats, nous allons poser quelques questions — qui sont à nos yeux extrêmement importantes — en espérant que les honorables membres de ce comité chercheront à répondre à celles-ci avant de voter sur des amendements ou sur la législation :

N'est-il pas vrai que :

- ... l'article 23 n'est pas libellé de façon à créer une infraction, mais bien une permission (« Tu peux vendre si certaines conditions sont remplies ») ?
- ... selon le libellé, un vendeur n'a pas de procédure à suivre, puisque l'obligation « de ne pas avoir des motifs de croire » constitue un état passif ?
- ... lorsqu'il s'agit d'infractions criminelles, le fardeau de la preuve incombe non pas à l'accusé mais à la Couronne et qu'en fait, selon l'infraction du Code

stolen firearms or conduct criminal investigations."

The government claims that Bill C-19 "is not a complex bill"^{xxxii} and that, according to the Minister of Public Safety, the Honourable Vic Toews, the government "will continue to uphold [its] commitment to effective gun control measures that help keep firearms out of the hands of criminals and off our streets. Under the proposed reforms, firearms owners will still require a valid firearm licence to purchase or possess firearms..."^{xxxiii}.

According to Section 11 of the Bill C-19, "23. A person may transfer a [non-restricted firearm] if, at the time of the transfer, ... (b) the transferor has no reason to believe that the transferee is not authorized to acquire and possess that kind of firearm".

In other words, Bill C-19 repeals the obligation for anyone selling or transferring a long gun, whether it is a gun store or a private individual, to verify the validity of the buyers' licence.

In response to questions from senators regarding this provision, the Minister of Public Safety, the Honourable Vic Toews, testified that: "There is still an onus on someone who is going to sell a firearm to satisfy himself or herself that the individual wanting to purchase the firearm is properly licensed. If the owner does not satisfy himself of that then they could be liable for prosecution with a possible sentence of up to five years."^{xxxiii}

We do not agree with this interpretation. Since we are not lawyers, we will ask a few questions — questions we consider of utmost importance — in the hope that the honourable members of this committee will seek the answers before voting on any amendments or on this bill:

Is it not true that :

- ... article 23 is not worded as an offense but rather as a permission (e.g.: "You may sell if certain conditions are met")?
- ... according to the wording, there is no procedure for the seller to follow, since the requirement to "have no reason to believe" constitutes a passive state?
- ... with respect to criminal convictions, the burden of proof does not fall on the accused but on the Crown, and, in fact, according to the

criminel associé à la violation de cet article (C.c. article 99^{xxxiii}), elle doit démontrer que l'accusé savait qu'il n'était pas en droit de vendre une arme selon la *Loi sur les armes à feu*^{xxxiv} ?

- ... **tel que libellé, le nouvel article 23b) ne renvoie pas à la notion de diligence raisonnable^{xxxv} mais plutôt à celle de l'ignorance ou de l'erreur de bonne foi**, ce qui est nettement moins exigeant (puisqu'un accusé peut alors invoquer l'ignorance ou l'erreur de bonne foi pour se défendre contre toute accusation) ?
- ... **pour obtenir une condamnation, la Couronne devra prouver qu'un accusé a exercé l'ignorance ou l'aveuglement volontaire**, c'est-à-dire que le vendeur a eu des soupçons puis a délibérément choisi de ne pas faire les vérifications qui s'imposaient (la Couronne devra par exemple démontrer qu'au moment de la vente de l'arme, il s'est manifesté un « indice » extrêmement évident démontrant que l'acheteur n'était pas autorisé à acquérir une arme, comme un permis entièrement rédigé à la main ou, dans le cas d'un commerçant, un permis qui s'éloigne tellement par sa présentation de ceux, à sa connaissance, émis par le gouvernement) ?
- ... **le fardeau de la preuve sera tellement lourd pour la Couronne que l'interdiction de la vente d'armes non restreintes aux personnes non autorisées sera, à toutes fins pratiques, presque impossible à appliquer?**
... et qu'à moins de pouvoir prouver que l'acheteur était évidemment et visiblement non autorisé à acquérir une arme à feu, la police sera impuissante devant l'affirmation d'un vendeur qui dira avoir « cru » en la parole d'un acheteur lorsque ce dernier a dit avoir un permis valide oublié à la maison?
- ... **la législation est en fait rédigée de façon à dépouiller la Couronne d'outils pour invalider (ou valider) la défense d'un accusé ?** Par exemple :
 1. La législation interdit au registraire des armes à feu de conserver toute trace d'une demande de vérification qui aurait été faite par un cédant. Ainsi, **l'accusé ne pourra-t-il pas prétendre avoir effectué une telle vérification et, dû à l'absence de toute documentation en lien avec ces vérifications, ne sera-t-il pas impossible pour la Couronne de prouver le contraire?**
 2. Étant donné que les permis peuvent être révoqués en tout temps, la seule façon de savoir si un permis est toujours valide au moment d'une vente, c'est d'effectuer une vérification précisément au moment de la vente. Puisque le

offense in the Criminal Code associated with the violation of this article (C.c. article 99), the Crown must demonstrate that the accused knew he or she was not allowed to sell a gun according to the Firearms Act?

- ... **as it is worded, article 23b) does not refer to the concept of due diligence, but rather that of ignorance or error in good faith**, which is clearly less stringent (that is, say, an accused can plead ignorance or error in good faith in order to defend him or herself against an accusation)?
- ... **to obtain a conviction, the Crown must prove that an accused exercised wilful ignorance or blindness**, that is to say that the seller had doubts and deliberately chose not follow up on these doubts in order to verify if they were founded
(e.g.: the Crown would have to demonstrate that, at the time of the sale, there was an extremely obvious sign that the purchaser was not authorized to acquire a weapon, like a licence entirely written by hand or, in the case of a gun dealer, a license whose presentation is vastly different from, to his knowledge, those issued by the government)?
- ... **the burden of proof on the Crown will be so great that the prohibition on the sale of non-restricted firearms to unauthorized persons will be practically impossible to enforce?**
... and that unless the Crown can prove that the buyer was obviously (visibly) not authorized to acquire a firearm, police will be powerless whenever sellers claim they "believed" a buyer who promised they owned a valid license but forgot it at home?
- ... **the legislation is drafted to strip the Crown of tools to help it invalidate (or validate) an accused defence? For example:**
 1. The law prohibits the Firearms Registrar to retain any record of a verification request made by a transferor. Thus, **couldn't the accused claim to have made such a request, but because of the absence of any record relating to these requests, it would be impossible for the Crown to prove otherwise?**
 2. Since licences can be revoked at any time, the only way to know if a licence is valid at the time of a sale is to verify its validity precisely at that time. But because the legislation requires this verification for

libellé de la loi oblige cette vérification pour les armes restreintes mais pas pour les non restreintes, **ne peut-on pas présumer que le texte de la loi a pour effet de libérer les vendeurs de toute préoccupation concernant la validité actuelle du permis, soit au moment de la vente?**

3. N'est-il pas vrai que **techniquement, le vendeur n'a pas besoin d'avoir vu le permis ou noté son numéro, ni de noter le nom de l'acheteur ou même de se souvenir de son visage ?**

En somme, le projet de loi C-19 enlève les mécanismes qui permettent à la police d'appliquer les dispositions limitant la vente des armes d'épaule aux individus ayant un permis de possession.

Ce que les auteurs de cette législation ont réussi à faire est assez incroyable. Ils ont élaboré un cadre juridique qui maintient l'illégalité de l'acte de vendre une arme d'épaule à un individu non autorisé, mais qui rend presque impossible la pénalisation des contrevenants. Cette échappatoire est tellement grande qu'on pourrait y faire passer un train de marchandises.

L'échappatoire concernant les permis minera tout le processus de sécurité entourant l'accès aux permis de port d'arme, qu'il s'agisse des enquêtes communautaires, des références de proches et d'employeurs, de l'avertissement de l'époux(se) ou de l'ex-époux(se) ou du cours de maniement sécuritaire des armes. Pourquoi se soumettre à toutes ces précautions s'il est possible, en vertu de la loi et de la crédulité de certains commerçants, d'acheter une arme sans montrer de permis?

Favoriser le trafic illégal

Présentement, tous les transferts d'armes légales s'effectuent dans le cadre de la loi et sont par conséquent repérables via la vérification automatique des permis, la documentation de ces vérifications et des ventes ou transferts, l'identification des armes et de leurs anciens et nouveaux propriétaires. Dans le cas de transferts illégaux, la police n'a qu'à généralement démontrer que ces transferts ont été effectués à l'extérieur de cet encadrement légal.

Mais en plongeant tous les transferts d'armes non restreintes dans l'ombre — c'est-à-dire sans traces des vendeurs, des acheteurs, des armes transférées, ni du fait que telle ou telle transaction a eu lieu — la police n'aura plus de repères pour identifier les ventes illégales.

restricted weapons and not for non-restricted weapons, **can we not assume that the legislation will have the effect of releasing gun sellers from any concern about the current validity of the permit, that is to say at the time of a sale?**

3. Is it not true that technically, **the seller does not need to see the licence or note down its number, or make a note of the name of the buyer, nor remember his or her face?**

In summary, Bill C-19 is removing the mechanisms that allow the police to enforce the provisions restricting the sale of long guns to licensed individuals.

What the authors of this bill have done is actually quite incredible. They have devised a legal framework that maintains the illegal nature of the sale of a long gun to an unlicensed individual, but renders it practically impossible to prosecute. This loophole is so big that a freight train could run through it.

The loophole associated with licensing undermines the entire screening process, whether it be community checks, family or employer references, spousal notification or safety training course. Why submit to all these safety measures if it is possible, under the law and thanks to the credulity of certain sellers, to buy a firearm without a valid permit?

Promoting illegal sales

Currently, all legal transfers of firearms are carried out within the framework of the law, and are therefore identifiable via automatic licence verifications, records of verifications and sales, and the identification of each firearm and their former and new owners. In the case of illegal transfers, the police generally need only show that they were carried out outside of this legal framework.

But by forcing all transfers of non-restricted firearms into the dark, outside a structured legal framework, without any records of who is selling or buying long guns, of what guns are being transferred, or of the fact that any particular transaction has taken place — the police will no longer be able to rely on legal benchmarks to flag sales that are illegal.

Pourquoi le gouvernement voudrait-il faire cela? Quel avantage de sécurité publique cela pourrait bien découler de la dissociation du système de l'acte de vendre une arme d'épaule? Une chose est certaine : cette manœuvre nous rapproche de la position de nombreux groupes du lobby des armes, qui prônent également l'abolition du système de permis de possession.^{xxxvi}

En fait, toutes les décisions liées au contrôle des armes prises par ce gouvernement reflètent l'idéologie du lobby des armes, dont celles qui touchent le respect de la loi, le trafic international des armes et l'accès des citoyens aux armes à caractère militaire:

- 1) **les multiples amnisties** qui découragent le respect de la loi et affaiblissent la qualité des données du registre ;
- 2) **le refus d'interdire les armes à caractère militaire**, soit celles qui sont conçues pour tuer des humains rapidement et efficacement ;
- 3) **le refus de reclassifier les armes à caractère militaire nouvellement introduites** sur le marché en tant qu'armes à autorisation non-restreinte;
- 4) **l'annulation des frais d'enregistrement et de renouvellement des permis de possession** — coûtant au moins 20 millions \$ par année aux contribuables;
- 5) **les relations publiques politiques bondées de plaintes et de désinformation** concernant le coût du registre, de même que **les tentatives de supprimer des rapports** de fonctionnaires qui contredisent ces campagnes ;
- 6) **le dévoiement de l'implantation des règlements sur le marquage des armes** en lien avec les traités internationaux pour limiter le trafic d'armes que le Canada a signés;

Et les objectifs visés par le projet de loi C-19 :

- 7) **l'abolition du registre des armes d'épaule ;**
- 8) **la destruction des données** au sujet des 7 millions d'armes d'épaule qu'il contient ;
- 9) **l'abrogation de l'obligation de vérifier la validité du permis** de possession lors d'une vente ou d'un transfert d'armes ;
- 10) **l'élimination de l'obligation pour les marchands d'armes de tenir un registre de leurs ventes**, un recul de plus de 30 ans.

Contrairement à l'abolition de l'enregistrement des armes — un objectif clair du gouvernement conservateur qui a été communiqué au public — l'affaiblissement des dispositions relatives aux permis de possession se trame dans l'ombre, de façon indirecte et sournoise, hors des tribunes politiques et médiatiques.

Par conséquent, l'essentiel du débat entourant ce projet

Why in the world would the government want to do this? What possible benefit could there be to public safety for the government to disconnect the act of selling a long gun from the system? One thing is clear: this move brings us closer to the position of many gun lobby groups, who are also advocating the elimination of the licensing requirements.

In fact, every decision related to gun control taken by this government reflects the ideology of the gun lobby, be it in relation to respecting the law, or to curtailing international trafficking, or to reducing civilian access to military weapons:

- 1) **the introduction (and five renewals) of an amnesty** protecting individuals who didn't register their firearms or renew their licence from prosecution, which discourages respect for the law and degrades the completeness and accuracy of the data contained in the registry;
- 2) **the refusal to ban all assault weapons;**
- 3) **the refusal to reclassify weapons with military characteristics** that are being newly introduced to the market as non-restricted weapons;
- 4) **the cancellation of the user fees** for registration and for licence renewal, costing taxpayers at least \$20 million a year;
- 5) **the political public relations campaigns against the registry** containing misinformation about the nature of gun crime and the cost of the registry, as well as **attempts to conceal government reports** contradicting these campaigns;
- 6) **indefinitely delaying the implementation of marking and tracing regulations** that are necessary to comply with international treaties against small arms trafficking — treaties that Canada has signed;

And the goals of Bill C-19:

- 7) **abolishing the long gun registry;**
- 8) **destroying the data on 7.1 million long guns**
- 9) **repealing the obligation to verify the validity of the licenses** to buy and possess guns, during the sale or transfer of a long gun;
- 10) **eliminating the requirement for gun stores to keep sales records**, taking us back 30 years.

Unlike the elimination of the long gun registry — a clear objective of the Conservative government that has been communicated to the public — the weakening of the licensing provisions is being carried out in the shadows, far from public and political debates.

As a result, the debate surrounding this bill keeps

de loi continue à être axé sur le registre des armes d'épaule et la suppression des données. Cela veut dire que le public ignore toutes les autres répercussions extrêmement graves de ce projet de loi, notamment en lien avec les permis de possession.

Conclusion

Avec le projet de loi C-19, nous laissons le lobby des armes dicter le type de société dans laquelle nous souhaitons vivre, une société qui régresse de manière irréversible vers un accès plus facile aux armes à feu, qui résultera sans aucun doute en plus de vies et de familles détruites du simple appui d'une gâchette.

Nous croyons que nos compatriotes, y compris de nombreux propriétaires d'armes, n'en partagent pas moins les valeurs qui nous unissent d'un océan à l'autre. C'est ensemble que nous bâtissons un pays prospère, c'est ensemble que nous devons maintenir le Canada parmi les nations où il fait le mieux vivre.

Le registre pour les armes d'épaule est ce type d'instrument qui fait avancer notre société. Il fait du Canada une société moderne, composée de citoyens responsables et soucieux de leur bien-être et de celui de leurs voisins.

À la lumière de tout ce qui précède, nous réclamons :

- **le rejet du projet de loi C-19;**
- et à défaut de rejeter C-19 : (Voir annexe 1)*
- **le maintien de l'obligation pour les commerçants de tenir un registre** des ventes d'armes d'épaule;
- **le maintien de l'obligation de vérifier la validité des permis** de possession au moment de toute vente ou transfert d'une arme d'épaule
- **la sauvegarde des données** du registre sur les 7 millions d'armes d'épaule.

focusing on the registry and the deletion of its data. Unfortunately, this means that the public is being kept in the dark about the many other serious repercussions of this Bill, particularly with respect to licensing.

Conclusion

With Bill C-19, we are allowing the gun lobby to dictate the kind of society we want to live, a society that is irreversibly going backwards towards easier access to firearms, which will without any doubt lead to more lives and families being destroyed by the pull of a trigger.

We believe that our fellow citizens, including many gun owners, share the values that unite us from coast to coast. Together, we seek to build a prosperous country; together we seek to keep Canada among the best nations in which to live.

The long gun registry is the type of instrument that drives our society forward. It makes our country a modern society, comprised of responsible citizens that care about their welfare and that of their neighbours.

For all these reasons, why we are asking :

- **for Bill C-19 to be rejected;**
- failing that: (see appendix 1)*
- **that the requirement for businesses to keep sales records be maintained;**
- **that the obligation to verify the validity of possession and acquisition licenses during a sale or transfer of a gun long be maintained;**
- **and that the information on the 7 millions long guns be saved.**

Références:

ⁱ **Hung, Kwing**, « Firearms Statistics Updated Tables », janvier 2006; **Statistique Canada**, « Mortalité, Liste sommaire des causes 2008 », Octobre 2011 Ottawa (ON): No 84F0209X au catalogue. <http://www.statcan.gc.ca/pub/84f0209x/84f0209x2008000-fra.htm>

ⁱⁱ **Hung, Kwing**, « Firearms Statistics Updated Tables » janvier 2006; Tina Hotton Mahony, « Homicide au Canada, 2010 » Statistique Canada *Juristat*, no 85-002-X au catalogue, ministère de l'Industrie, Octobre 2011. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11561-fra.pdf>

ⁱⁱⁱ **Statistique Canada**, « L'homicide au Canada, 2010 ». <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010003/article/11352-fra.htm>

^{iv} **Statistique Canada**, « L'homicide au Canada, 2010 ». <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11561-fra.htm>

^v **Statistics Canada**, Cause of death 1987, 1988, Catalogue No. 84-203, Ottawa, 1987-1988.

^{vi} **Statistique Canada**, « L'homicide au Canada, 2010 ». <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010003/article/11352-fra.htm>

^{vii} "Over the past decade, the rate of firearm-related spousal homicides decreased threefold, declining from 1.7 per million spouses in 1996 to 0.5 per million spouses in 2007. In 1996, there were 27 firearms-related spousal homicides compared to

- nine in 2007," representing declines of 71% in rate and 67% in number. **Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics**, Homicide Survey. "Family Violence in Canada: A Statistical Profile," 2009. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/2009000/part-partie5-fra.htm>
- viii **Hung, Kwing**, "Firearms Statistics Updated Tables," January 2006; Sarah Beatty, "Homicide in Canada, 2008," **Statistics Canada, Juristat**, Vol. 29, no. 4, October 2009.
- ix Les armes à feu ont été à l'origine de près du quart (23%) des homicides entre conjoints entre 2000 et 2009, au deuxième rang derrière les coups de couteau (41%); **Statistique Canada**, Centre canadien de la statistique juridique, « La violence familiale au Canada : un profil statistique 2010 », No 85-224-X au catalogue, janvier 2011. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/2009000/part-partie5-fra.htm>
- x **Hung, Kwing**, « Firearms Statistics Updated Tables », janvier 2006; Mia Dauvergne et Shannon Brennan, « Police-reported crime statistics in Canada, 2010 », Statistique Canada, Juristat, juillet 2011; <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11523-eng.htm>
- xi **Hung, Kwing**, « Firearms Statistics Updated Tables », janvier 2006; **Statistique Canada**, « Mortalité, Liste sommaire des causes 2008 », Octobre 2011 Ottawa (ON): No 84F0209X au catalogue.
- xii **Hall, Peter**, for RCMP Canada/ Canadian Firearms Program. (2009) Risks and Benefits of Proposed Firearms Legislation. Ottawa: PLEIAD Canada
- xiii Le décès de Jonathan Yeo; les meurtres des enfants Kassonde; d'Arlene May; du commentateur sportif Brian Smith; le massacre de Vernon en Colombie-Britannique; la fusillade d'OC Transpo à Ottawa.
- xiv Organisations policières qui appuient le registre (entre autres): **Association canadienne des chefs de police, Association canadienne des policiers, Canadian Association of Police Boards, Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, Fraternité des policiers et policières de Montréal**. http://www.cacp.ca/media/committees/efiles/1/563/CAPB_CPA_CACP_d%C3%A9claration_commune_sur_les_armes_%C3%A0_feu_Mai_2010.pdf?PHPSESSID=574aa6973ca802b304888e9e56946dcd
- xv Organisations de santé et de prévention qui appuient le registre : **Association canadienne de santé publique, Association canadienne des ergothérapeutes, Association canadienne des médecins d'urgence, Association canadienne pour la santé des adolescents, Fédération canadienne des infirmières, Association des médecins d'urgence du Québec, Association pour la santé publique de l'Ontario, Association québécoise de prévention du suicide, Association pour la santé publique du Québec, Médecins pour la survie mondiale, Société canadienne de pédiatrie**. <http://www.aspq.org/DL/Declarationfr.pdf>
- xvi **Cour suprême**, Renvoi relatif à la *Loi sur les armes à feu* (Can.), [2000] 1 R.C.S. 783, <http://csc.lexum.umontreal.ca/fr/2000/2000csc31/2000csc31.html>
- xvii **Vic Toews**, communiqué de presse, 25 octobre 2011. « *Statistics have shown that rifles and shotguns are not the problem because they are not the weapon of choice for criminals.* » ; (traduction) « *Des statistiques ont montré que les carabines et fusils ne sont pas le problème parce qu'ils ne sont pas l'arme de choix des criminels* ». http://www.victoews.com/news_det.asp?ID=2238 ; English : "Statistics have shown that rifles and shotguns are not the problem because they are not the weapon of choice for criminals". http://www.victoews.com/news_det.asp?ID=2238
- xviii **Cour Suprême**, Renvoi relatif à la *Loi sur les armes à feu* (Can.), [2000] 1 R.C.S. 783, <http://scc.lexum.org/fr/2000/2000csc31/2000csc31.html>; English: <http://scc.lexum.org/en/2000/2000scc31/2000scc31.html>
- xix <http://www.canadaammo.com/product.php?productid=12&cat=0&page=1> ; http://www.polysesouvient.ca/Documents/WEB_12_03_25_CanadaAmmo_IWI_Tavor.pdf
- xx <http://shootingcentre.com/catalog/firearms/non-restricted/centrefire/steyr-mannlicher-hs-50-m1-50bmg> ; http://www.polysesouvient.ca/Documents/WEB_12_03_25_SteyrMannlicherHS.pdf
- xxi <http://www.shootingcentre.com/catalog/firearms/non-restricted/centrefire/ruger-mini-14-223-rem> ; http://www.polysesouvient.ca/Documents/WEB_12_03_25_RugerMini14.pdf
- xxii Au cours de la dernière décennie, 12 des 16 policiers tués par balle l'ont été par des armes d'épaule et non des armes de poing. Ceci a même été reconnu par des activistes pro-armes tel que le blogueur «Akimo», qui a fait une liste de chacun de ces meurtres de policiers, les circonstances de ces meurtres et les armes impliquées, en date du 4 octobre 2010: <http://akimoya.wordpress.com/2010/10/04/276/>
- xxiii **Statistique Canada**, Centre canadien de la statistique juridique, « La violence familiale au Canada : un profil statistique 2010 », n° 85-224-X au catalogue, janvier 2011, graphique 4.6 : *Homicides entre conjoints commis à l'aide d'une arme à feu, selon le type d'arme utilisé, Canada, 1980 à 2009*. Michel Lavoie, Ruth Pilote, Pierre Maurice et Étienne Blais, « Mémoire déposé au Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes sur le projet de loi C-391, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu », INSPQ, mai 2010, disponible en ligne : http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1089_MemoireProjetLoiC391ArmesFeu.pdf La majorité des décès liés aux armes à feu sont causés par des carabines ou des fusils de chasse, des armes à feu sans restriction. En effet, ce type d'armes serait

responsable d'environ 85% des suicides et de 17% des homicides commis à l'aide d'une arme à feu. Ce pourcentage est de 24% dans les cas d'homicides entre conjoints.

- ^{xxiv} **Gagné, Marie-Pier**, « L'effet des législations canadiennes entourant le contrôle des armes à feu sur les homicides et les suicides », mémoire présenté à la Faculté des études supérieures, août 2008.
- ^{xxv} **Toews, Vic**, Réponse du ministre de la Sécurité publique Vic Toews à la Chambre des communes à la Question N°. 837, concernant les armes à feu saisies entre le 31 octobre 2008 et le 4 janvier 2011, dans Hansard révisé, 40e Législature, 3e session, numéro 145, lundi le 21 mars 2011, disponible en ligne: <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5039495&Mode=1&Parl=40&Ses=3&Language=F#SOB-3812886>
- ^{xxvi} **GRC**, « Faits et chiffres – Avril et Juin 2011 », Programme canadien des armes à feu, disponible en ligne: <http://www.rcmpgrc.gc.ca/cfp-pcaf/facts-faits/index-fra.htm>
- ^{xxvii} **Cour suprême**, Renvoi relatif à la *Loi sur les armes à feu* (Can.), [2000] 1 R.C.S. 783, <http://csc.lexum.umontreal.ca/fr/2000/2000csc31/2000csc31.html>
- ^{xxviii} <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Bill=C21&Language=E&Mode=1&Parl=39&Ses=1&View=0>
- ^{xxix} **Sécurité publique Canada**, "Présentation au Parlement des modifications législatives à la Loi sur les armes à feu et au Code criminel ». 19 juin 2006. <http://web.archive.org/web/20070730233305/http://www.publicsafety.gc.ca/media/nr/2006/nr20060619-1-fr.asp> ; English: <http://web.archive.org/web/20070302024114/http://www.psepc.gc.ca/media/nr/2006/nr20060619-1-en.asp>
- ^{xxx} **Sécurité publique Canada**, "Présentation au Parlement des modifications législatives à la Loi sur les armes à feu et au Code criminel ». 19 juin 2006. <http://web.archive.org/web/20070730233305/http://www.publicsafety.gc.ca/media/nr/2006/nr20060619-1-fr.asp> ; English: <http://web.archive.org/web/20070302024114/http://www.psepc.gc.ca/media/nr/2006/nr20060619-1-en.asp>
- ^{xxxi} <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/ottawa-notebook/tories-bring-down-debate-limiting-sledgehammer-gun-registry/article2215777/>
- ^{xxxii} **Toews, Vic**, News release, October 25th 2011. http://www.victoews.com/news_det.asp?ID=2237
- ^{xxxiii} **Article 99 du Code criminel - Infractions relatives au trafic : « 99. (1) Commet une infraction quiconque fabrique ou cède, même sans contrepartie, ou offre de fabriquer ou de céder une arme à feu, une arme prohibée, une arme à autorisation restreinte, un dispositif prohibé, des munitions ou des munitions prohibées sachant qu'il n'y est pas autorisé en vertu de la Loi sur les armes à feu, de toute autre loi fédérale ou de leurs règlements.**
- (2) *Dans le cas où l'objet en cause est une arme à feu, un dispositif prohibé ou des munitions prohibées ou non, quiconque commet l'infraction prévue au paragraphe (1) est coupable d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans, la peine minimale étant :*
- a) *de trois ans, dans le cas d'une première infraction;*
- b) *de cinq ans, en cas de récidive.*
- (3) *Dans tous les autres cas, quiconque commet l'infraction prévue au paragraphe (1) est coupable d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans, la peine minimale étant de un an. »*
- ^{xxxiv} <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11.6/>
- ^{xxxv} Dans le cas de l'erreur raisonnable ou la diligence raisonnable, le juge se demande si une personne raisonnable placée dans les mêmes circonstances que l'accusé aurait agi de la même manière.
- ^{xxxvi} **The Canadian Shooting Sports Association** has stated "*Then by all means, let us set the record straight. CSSA / CILA does not support anything which impedes the lawful, responsible ownership of firearms and that includes licensing, registration, FACs and trips to the moon on gossamer wings. That said, licensing is, and will be, a reality in Canada for the foreseeable future. It is a battle we cannot win at this time. We have to pick our fights and spending time and resources fighting unwinnable battles is a waste.*" (Tony Bernado, responding to someone who expressed the opinion that the CSSA was "unclear" on their position regarding licensing, GunNutz forum on April 7, 2007. <http://www.canfirearms.ca/archives/text/v11n100-199/v11n114.txt>). The **National Firearms Association** has called on the government to get rid of licensing (Blair Hagen, spokesman, <http://news.nationalpost.com/2011/11/15/government-memo-warning-against-end-of-gun-registry-%E2%80%98flawed%E2%80%99-vic-toews/>). The **Canadian Unlicensed Firearms Owners Association** has complained that licensing is an intrusive system for firearm owners. "*The truly bad part of C-68 is the licensing system, that is, the people registry*" (Al Muir, spokesperson, April 24th 2011. <http://www.newswire.ca/en/story/786071/the-conservatives-lied-about-gun-control-and-the-people-registry>). The **Canadian Taxpayer Federation**: "*While the Harper government should be commended for committing to end the wasteful and intrusive long-gun registry, the time is now to push for them to not stop halfway. The time is now to eliminate the licensing requirement as well*" (Letter to members, reported by CBC News, October 24th 2011. <http://www.cbc.ca/news/politics/story/2011/10/24/pol-guns-registry-bill-licensing.html>)
- ^{xxxvii} **Statistics Canada**, "Homicide in Canada in 2010", <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11561-eng.htm>

^{xxxviii} **Supreme Court**, *Reference re Firearms Act* (Can.), [2000] 1 S.C.R. 783:
<http://csc.lexum.umontreal.ca/en/2000/2000csc31/2000scc31.html>.

^{xxxix} **Cour suprême**, Renvoi relatif à la *Loi sur les armes à feu* (Can.), [2000] 1 R.C.S. 783,
<http://csc.lexum.umontreal.ca/fr/2000/2000csc31/2000csc31.html>

^{xi} <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/ottawa-notebook/tories-bring-down-debate-limiting-sledgehammer-on-gun-registry/article2215777/>

^{xli} **Toews, Vic**, News release, October 25th 2011. http://www.victoews.com/news_det.asp?ID=2237

^{xlii} **Ministre Vic Toews**, Audiences devant le Comité des Affaires légales et constitutionnelles, Sénat du Canada, 14 mars 2012.
http://www.parl.gc.ca/sencommitteebusiness/Notice.aspx?parl=41&ses=1&comm_id=11&Language=E&meeting_id=12783

Annexe 1

Amendements proposés

1) Registre de vente

Que le projet de loi C-19, à l'article 11, soit modifié par adjonction, après la ligne 29, de ce qui suit :

29. (2) Les entreprises qui se livrent à des activités notamment de fabrication, d'achat ou de vente en gros ou au détail, d'importation, de réparation, de modification ou de prêt sur gages d'armes à feu qui ne sont ni des armes à feu prohibées ni des armes à feu à autorisation restreinte doivent :

- a) tenir des registres de leurs opérations relatives à ces armes à feu, selon la forme réglementaire et comportant les renseignements réglementaires;
- b) tenir un inventaire de ces armes à feu se trouvant en stock dans leurs établissements;
- c) présenter ces registres et cet inventaire pour examen à la demande de tout policier ou de toute personne autorisée à entrer dans l'établissement;
- d) conserver ces registres pour un minimum de dix ans.

2) Renforcer la vérification des permis

Option 1 :

Modifier l'article 11 du projet de loi C-19 pour obliger la vérification des permis à l'achat et permettre au directeur de garder des registres ou fichiers en lien avec ces demandes :

23. La cession d'une arme à feu autre qu'une arme à feu prohibée ou une arme à feu à autorisation restreinte est permise si, au moment où elle s'opère :

- (a) le cessionnaire est effectivement titulaire d'un permis l'autorisant à acquérir et à posséder une telle arme à feu;
- (b) le cédant n'a aucun motif de croire que le cessionnaire n'est pas autorisé à acquérir et à posséder une telle arme à feu.
- (c) le cédant demande au directeur qu'il lui indique si, au moment de la cession, le cessionnaire est titulaire du permis mentionné à l'alinéa 23(a) et y est toujours admissible, et le directeur, son délégué ou toute autre personne que le ministre fédéral peut désigner lui fournit la permission de céder son arme à feu au cessionnaire

(2) Si, après avoir reçu une demande de vérification de permis en vertu de 23.(c), il refuse de fournir la permission au cédant, le directeur notifie sa décision de refus au contrôleur des armes à feu et remplit les conditions réglementaires.

23.1 (1) Le cédant visé à l'article 23 peut demander au directeur qu'il lui indique si, au moment de la cession, le cessionnaire est titulaire du permis mentionné à l'alinéa 23(a) et y est toujours admissible; le cas échéant, le directeur, son délégué ou toute autre personne que le ministre fédéral peut désigner lui fournit les renseignements demandés. (2) Malgré les articles 12 et 13 de la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada et les paragraphes 6(1) et (3) de la Loi sur la protection des renseignements personnels, le

Option 2 :

Modifier l'article 11 du projet de loi C-19 pour obliger le cessionnaire (acheteur) de montrer un permis et le cédant (vendeur) de n'avoir aucun motif raisonnable de douter la validité du permis :

23.1 (1) À moins que le cessionnaire ne lui présente un permis l'autorisant à acquérir et à posséder une arme à feu autre qu'une arme à feu prohibée ou une arme à feu à autorisation restreinte, dont le cédant n'a aucun motif raisonnable de douter de l'authenticité ou de la validité, le cédant visé à l'article 23 doit peut demander au directeur qu'il lui indique si, au moment de la cession, le cessionnaire est titulaire du permis mentionné à l'alinéa 23(a) et y est toujours admissible; le cas échéant, et obtenir du directeur, son délégué ou toute autre personne que le ministre fédéral peut désigner la permission de céder son arme à feu au cessionnaire lui fournit les renseignements demandés. (2) Malgré les articles 12 et 13 de la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada et les paragraphes 6(1) et (3) de la Loi sur la protection des renseignements personnels, le

(2) Si, après avoir reçu une demande de vérification de permis en vertu de 23.(c), il refuse de fournir la permission au cédant, le directeur notifie sa décision de refus au contrôleur des armes à feu et remplit les conditions réglementaires.

Option 3 :

Modifier l'article 11 du projet de loi C-19 pour y ajouter le mot « raisonnable » immédiatement après le mot « motif », afin que toute explication farfelue du cédant sera évaluée en fonction de la personne raisonnable (ou vendeur raisonnable) :

23. La cession d'une arme à feu autre qu'une arme à feu prohibée ou une arme à feu à autorisation restreinte est permise si, au moment où elle s'opère : a) le cessionnaire est effectivement titulaire d'un permis l'autorisant à acquérir et à posséder une telle arme à feu; b) le cédant n'a aucun motif raisonnable de croire que le cessionnaire n'est pas autorisé à acquérir et à posséder une telle arme à feu.

Annexe 2

Armes non-restreintes



Norinco Type-97 Rifle, 5.56mm

<http://www.canadaammo.com/product.php?productid=25&cat=3&page=1>



IWI Tavor Tar 21 5.56 mm

<http://www.canadaammo.com/product.php?productid=12&cat=0&page=1>



Steyr-Mannlicher HS5 .50 M1

(peut transpercer une armure légère à 1,5 km)

<http://shootingcentre.com/catalog/firearms/non-restricted/centrefire/steyr-mannlicher-hs-50-m1-50bmg>



CZ-858-2 Tactical Rifle

http://www.astorarms.ca/Non_restricted.htm



CZ 858 Tactical 2 w/ Folding stock

<http://shootingcentre.com/catalog/firearms/non-restricted/centrefire/cz-858-tactical-2-w-folding-stock>



Soviet SKS Combo package

<http://shootingcentre.com/catalog/firearms/non-restricted/centrefire/soviet-sks-combo-package>



H&K SL8 .223 Rem

<http://www.shootingcentre.com/catalog/firearms/non-restricted/centrefire/hk-sl8-223-rem>



SwissArms Black Special .223rem

<http://shootingcentre.com/catalog/firearms/non-restricted/centrefire/swissarms-black-special-223rem-non-res>



Remington 597 VTR .22 LR

<http://www.shootingcentre.com/catalog/firearms/non-restricted/rimfire/remington-597-vtr-22lr>



Kel-Tec Sub 2000, cal 9mm Para, SIG 226 magazine

http://www.astorarms.ca/Non_restricted.htm



KRISS Super V, cal 45ACP, Non-Restricted

http://www.astorarms.ca/Non_restricted.htm



RUGER 10/22 Tactical Target rifle

<http://shootingcentre.com/catalog/firearms/non-restricted/rimfire/ruger-1022-tactical-target-rifle>



Ruger Mini 14 .223 Rem

(arme utilisée à Polytechnique (1989) et en Norvège
(2011))

<http://www.shootingcentre.com/catalog/firearms/non-restricted/centrefire/ruger-mini-14-223-rem>